

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 09	<u>Pour</u> : 08	<u>Abstention</u> : 1	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-quatre le 27 novembre 2024 à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 20 novembre 2024

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	<i>Absente</i>	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Franck	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
DAGNAS Delphine	<i>Absente</i>	MARENDA Vincent	<i>Absent</i>	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	POUR	MARENDA Yoann	<i>Absent</i>	VEDRENNE Jean	<i>Absent</i>
MALLEMANCHE Valérie	Abstention	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	<i>Absent</i>

ABSENT(S) EXCUSE(S): Delphine DAGNAS, Vincent MARENDA, Yoann MARENDA, Sébastien VIGNERON

ABSENTS: Cindy ARLOT-PELLEVOISIN, Jean VEDRENNE, Laurent PIALHOUX arrivé à 21 heures

SECRETAIRE DE SEANCE : Cécile GRASSET

2024-48 Extension du garage communal pour la création de locaux associatifs et de stockage

Pour rappel, par délibération n°2024-39 du 24 septembre 2024, les membres du conseil municipal avaient délibéré sur le choix de la maîtrise d'œuvre et autorisaient le maire à engager la procédure de passation des marchés publics pour ce projet d'extension ainsi qu'à signer toutes pièces relatives à ce marché.

Toutefois, en concertation avec la commission des travaux, il a été décidé de modifier le projet initial et de doubler la surface de l'extension.

Ainsi, l'Avant-Projet Sommaire établi par le cabinet de maîtrise d'œuvre Adobe Architectes pour cette extension propose :

- Le déplacement des vestiaires et des sanitaires des agents techniques dans l'extension afin d'augmenter la surface de stockage de la partie technique du garage communal
- Un espace de stationnement
- Une cuve de récupération des eaux pluviales de 10 m³
- Un porche avec chenil
- Un local de 16 m²
- Des toilettes pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR) de 3,20 m²
- Une salle de convivialité de 34,70 m²
- Un espace de stockage associatif de 67,80 m²

AR Prefecture

024-212400162-20241127-2024_48-DE
Reçu le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac-Affichage le 04 décembre 2024

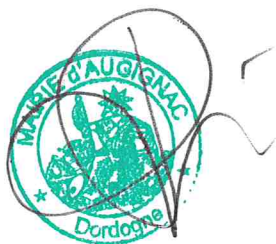
L'estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux s'élève à 279 000 € HT soit 334 800 € TTC (avec marge de prix de 5%).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à la majorité de :

- valider le projet d'extension du garage communal proposé dans l'Avant-Projet Sommaire pour un coût estimé à 279 000 € HT soit 334 800 € TTC.
- Retenir, après mise en concurrence, la société ALPES CONTROLE pour la mission de contrôle technique avec une offre de prix de 2 800 € HT et la société SOCOTEC pour la mission de coordonnateur SPS avec une offre de prix de 3 320 € HT et comme mentionné dans la délibération initiale n° 2024-39
- D'autoriser le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à une mise en concurrence selon la procédure adaptée dans le cadre du projet d'extension de l'atelier municipal dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.
- D'autoriser M. le Maire à signer le marché, les avenants, les modifications techniques éventuelles ainsi que toutes les pièces relatives à ce marché.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
Le Maire, Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 06 décembre 2024
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Bernard BAZINET



AR Prefecture

024-212400162-20241127-2024_48-DE
Reçu le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024

Commune d'Augignac-Affichage le 04 décembre 2024

Déposé à la-Préfecture le :

Page 2 sur 2